



Pays d'Armagnac

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Procès-verbal du Comité Syndical

Séance du lundi 13 février 2023

19h00 Salle de réunion de la Maison Armagnac Gascogne

Nombre de délégués en exercice	21
Nombre de présents	14
Nombre d'excusés	6
Nombre de procurations	1

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, à dix-neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du sept février deux mille vingt-trois, s'est assemblé dans la salle de réunion de la maison du vignoble Gascogne Armagnac à EAUZE, sous la Présidence de

Monsieur Michel GABAS

Mme Sandrine BROSSARD est désignée secrétaire de séance.

Étaient Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BROSSARD Sandrine, BOISON Maurice, CAMAZZOLA Robert, DUCLAVÉ Jean, HEBERT Benoît (suppléant de M. DESJARDINS Lionel), ESPERON Patricia, GABAS Michel, GOUANELLE Vincent, HAMEL Bernard, MAURAS Marie-Claude, NETO Barbara, ROLANDO Carole (suppléante de Mme TINTANÉ Isabelle)

Absents : M. DUBOS Patrick, DUPRONT Didier. LABORDE Martine, MELIET Nicolas, THIEUX LOUIT Véronique, TOUHE-RUMEAU Christian

Procuration : : Mme CAILLAVET Isabelle a donné procuration à Mme Barbara NETO

Ordre du jour de la séance

PARTIE 1- Fonctionnement administratif

- Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022. Sujet non traité lors de la séance du 13 février, reporté au conseil syndical du 6 mars 2023.

PARTIE 2- PROJETS ET ACTIONS DU PETR

- Information sur le résultat de l'Appel à Candidatures Leader 2023-2027
- Information sur le résultat de l'Appel à Projet « Projet agroenvironnemental et climatique »
- Information sur la mise en œuvre du programme d'investissement du Projet Alimentaire du Pays d'Armagnac dans le cadre du plan de relance / mesure 14 PNA Volet B
- Soutien du PETR du Pays d'Armagnac à la candidature du Conseil Départemental du Gers au Programme National Alimentaire 2022-2023
- Soutien du PETR du Pays d'Armagnac à la candidature CASDAR de Mr Géraud LAVAL
- Adhésion 2023 au réseau 1+Bio
- Approbation du programme d'animation et du plan de financement prévisionnel de l'animation du site Natura 2000 du Midou et du Ludon – Année 2023

Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance. Il salue l'Assemblée et remercie les délégués pour leur présence.

Monsieur le Président comptabilise les présents et les absents. Il indique également qu'il n'a pas été donné de procuration. Il annonce que le quorum étant atteint, le Comité peut délibérer valablement.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et procède à la nomination d'un secrétaire de séance. Madame Sandrine BROSSARD, est désignée secrétaire de séance.

PARTIE 1

PROJETS ET ACTIONS DU PETR

Délibération n°1 : Information sur la mise en œuvre du programme d'investissement du projet alimentaire du Pays d'Armagnac dans le cadre du plan de relance / mesure 13 PNA volet B

Le Président rappelle la délibération n°5 du 24 janvier 2022 approuvant les montants d'aides maximum aux bénéficiaires et autorisant le Président à signer les conventions.

Le tableau ci-dessous récapitule les modifications intervenues dans le programme d'investissements tels que l'abandon de projet, l'inscription de nouvelles opérations ainsi que l'octroi de dotations complémentaires par la DRAAF Occitanie.

Afin de respecter les règles relatives à la gestion des conflits d'intérêts, Mme Barbara NETO, dépositaire du pouvoir de Mme Isabelle CAILLAVET au présent Comité Syndical, elle-même partie prenante de la SAS GC Bio, entreprise bénéficiaire du programme d'investissement du Projet Alimentaire du Pays d'Armagnac, ne participe ni au débat, ni au vote.

Ainsi, le nombre de délégués participants au vote de la présente délibération s'établit à 13 élus au lieu de 15.

SUBVENTIONS PNA B MAXIMALES / BENEFICIAIRE mise à jour février 2023								
PROJET	Maître d'Ouvrage	Montant opération	Montant éligible	Taux subvention PNA B	Montant subvention maximale attribuée			
Immatériel	Etude de faisabilité de valorisation des eaux de consommation pour l'irrigation en maraîchage et géothermie des serres	Commune de Nogaro	17 591,61 €	17 591,61 €	TT C	50,00%	8 795,81 €	
	Former et labelliser "ECOTABLE" 10 restaurateurs du territoire"	UMIH du Gers	21 339,08 €	21 339,08 €	TT C	80,00%	17 071,26 €	
	Organisation et réalisation des "Rencontres internationales de l'agriculture urbaine", synergies villes/campagnes	AFAUP	60 216,67 €	41 220,67 €	TT C	30,00%	20 610,34 €	ANNULATION: Opération annulée crédits redirigés (fongibilité)
	Journée éducation à l'environnement et à l'alimentation durable écofête junior centres aérés PETR	PIMAO	10 631,47 €	10 631,47 €	TT C	100,00%	10 631,47 €	NOUVELLE OPERATION: fongibilité subvention AFAUP
	Projections ciné/débat documentaires Guillaume BODIN	PIMAO	2 350,50 €	2 350,50 €	TT C	68,09%	1 600,50 €	NOUVELLE OPERATION: fongibilité subvention AFAUP
	Stage de recherche Master2 Développement d'une filière aquaculture extensive en retenues et étangs du Pays d'Armagnac	PETR-Armagnac	6 048,75 €	6 048,75 €	TT C	100,00%	6 048,75 €	NOUVELLE OPERATION: fongibilité subvention AFAUP
	Organisation et réalisation du festival "Alimentation Durable" Terroir del Mundo, à Lupiac en 2022 et 2023	ASSOCIATION DU DOMAINE DE HONGRIE	80 064,00 €	76 037,00 €	TT C	33,06%	25 140,72 €	MODIFICATION: montant augmenté de 2 329,62 € fongibilité subvention AFAUP
	Installation et mise en œuvre du logiciel EMAPP dans les cantines scolaires, création d'une communauté EMAPP	PETR-Armagnac	6 300,00 €	6 300,00 €	TT C	80,00%	5 040,00 €	
Matériel	Création d'une conserverie mutualisée	SAS SCHMID-FENNI	193 108,02 €	177 471,97 €	HT	40,00%	70 988,79 €	
	Création d'un atelier de fabrication de repas en bocaux verre / entreprise d'insertion par le travail	SAS Gascogne solutions	520 047,14 €	520 047,14 €	HT	40,00%	208 018,86 €	
	Création d'une légumerie mutualisée en régie municipale à Lagrault	Commune de Lagrault-du-Gers	399 096,41 €	399 096,41 €	HT	40,00%	159 638,56 €	MODIFICATION: AVENANT EN COURS Pas de changement montant max
	Création d'un atelier de transformation huilerie bio	SAS GC-BIO	59 067,00 €	59 067,00 €	HT	60,00%	35 440,20 €	NOUVELLE OPERATION: nouveaux crédits
	Création d'une Halle de producteurs locaux	Commune d'EAUZE	429 826,00 €	429 826,00 €	HT	30,00%	128 947,80 €	NOUVELLE OPERATION: nouveaux crédits

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- PREND ACTE des modifications intervenues dans la maquette financière du programme d'investissement du projet alimentaire territorial ;

- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les maîtres d'ouvrage, partenaires bénéficiaires, pour les montants d'aides maximum figurant dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

Titulaires		Suppléants		Présent	Excuse	Suppléant	Procurator	Sens du vote
BARSACQ	Franck	DUPUY	Alain	X				POUR
BEYRIES	Philippe	CHABREUIL	Jacques	X				POUR
BOISON	Maurice	PEROTTO	Aline	X				POUR
BROSSARD	Frédérique	LABEYRIE	Nicolas	X				POUR
CAILLAVET	Isabelle	BOURGUIGNON	Jean-Claude				X	POUR
CAMAZZOLA	Robert	ANDRIEU	Philippe	X				POUR
DESJARDINS	Lionel	HEBERT	Benôit			X		POUR
DUBOS	Patrick	BIEMOURET	Gisèle					
DUCLAVE	Jean	DUCERE	Jean	X				POUR
DUPRONT	Didier	TUMÉLÉRO	Hélène					
ESPERON	Patricia	FERNANDEZ	Xavier	X				POUR
GOUANELLE	Vincent	SPOERRY	Quitterie	X				POUR
GABAS	Michel	LABARRERE	Nicole	X				POUR
HAMEL	Bernard	SEMPE	Bernard	X				POUR
LABORDE	Martine	DHAINAUT	Annie					
MAURAS	Marie-Claude	CLAVÉ	Gabrielle	X				POUR

MELIET	Nicolas	MESTE	Michel					
NETO	Barbara	CHAULET	Anthony	X				POUR
THIEUX LOUIT	Véronique	BROSSARD	Sandrine					
TINTANÉ	Isabelle	ROLANDO	Carole			X		POUR
TOUHE- RUMEAU	Christian	RODRIGUEZ	Jean					

Délibération n°2 : Approbation du soutien à la candidature du Conseil départemental du Gers, à l'appel à projets national du PNA 2023

Monsieur Le Président rappelle l'engagement du PETR en faveur de la transition écologique et, plus particulièrement, en faveur de l'alimentation durable.

Par son Projet Alimentaire Territorial labellisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le PETR soutien et accompagne des projets sur l'« alimentation Durable » sur son territoire.

Le Président précise que le Projet Alimentaire Territorial du PETR Armagnac est intégré et participe depuis sa naissance au conseil de coordination des PAT du département du Gers, initié fin 2019 par le Conseil Départemental du Gers.

Ce principe de coopération entre les PAT du Gers et du Pays d'Armagnac a permis d'optimiser avec succès les chances de chacun lors des candidatures aux différents appels à projets et dispositifs de financement.

Après concertation technique entre nos deux structures, il apparaît que le nouvel appel à projets du PNA-2023, orienté sur l'action sociale et la précarité alimentaire, est bien plus adapté et dimensionné pour le Conseil départemental que pour le PETR du Pays d'Armagnac. A la suite d'un travail commun de construction, le Conseil départemental du Gers se porte candidat à cet appel à projets en proposant que le PETR du Pays d'Armagnac soit partenaire technique et territoire

d'expérimentation pour certaines actions. Il est notamment prévu dans le programme d'action du Conseil départemental :

- Une mise en réseau et la création d'une coordination des acteurs sociaux de l'aide alimentaire, accompagnées par une équipe de recherche de l'université Toulouse 3/Sabatier.
- Sous réserve des choix opérationnels retenus
 - o Le déploiement d'un dispositif de sensibilisation à l'alimentation durable pour les professionnels de l'action sociale.
 - o Des ateliers cuisine à destination des publics précaires.
 - o L'accompagnement à l'émergence de « tiers lieux-alimentaires »

Afin de pouvoir bénéficier du financement et du déploiement de ces actions sur la précarité alimentaire par le Conseil départemental sur notre territoire et pour maintenir et renforcer la coopération entre les PAT du Gers et du Pays d'Armagnac :

Le président propose de soutenir la candidature du Conseil départemental du Gers à l'AAP du PNA-2023 et d'adresser au président du Conseil départemental un courrier de soutien visant à renforcer la candidature du CD32.

Monsieur le Président,

Le PETR du Pays d'Armagnac que je préside déploie un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre de son Contrat de Transition Ecologique, une démarche à laquelle vous avez bien voulu apporter votre soutien dès l'élaboration de la candidature en 2019.

Dans l'esprit de coopération renforcée qui anime nos deux structures sur ce thème particulier de l'alimentation, le Pays d'Armagnac s'est toujours attaché à participer de manière active et constructive aux travaux du *Comité du Pilotage du Projet Alimentaire Territorial du Gers* que vous avez institué en partenariat avec l'Etat.

La thématique sociale de ce nouvel appel à projets du PNA me touche particulièrement et je tiens à vous assurer de la collaboration des équipes du Pays d'Armagnac dans la mise en œuvre du projet que vous portez. Nous mettrons les moyens nécessaires pour permettre les expérimentations prévues dans votre projet, sur notre territoire du PETR.

La candidature du Conseil départemental au Programme National Alimentaire 2022 est de nature à conforter la dynamique gersoise dont vous êtes porteur avec l'ambition partagée de faire de notre département un territoire exemplaire en Occitanie et en France en matière d'alimentation et d'agriculture durable.

C'est pourquoi le PETR du Pays d'Armagnac soutient sans réserve la candidature portée par le Conseil départemental du Gers dans le cadre de l'appel à projets du PNA 2022.

Je souhaite que cette nouvelle année 2023 soit l'occasion de renforcer nos coopérations sur ce thème. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma sincère considération.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- APPROUVE le soutien du Pays d'Armagnac à la candidature du Conseil départemental du Gers à l'appel à projets du PNA-2023.

- AUTORISE le Président à signer et adresser un courrier officiel de soutien au président du Conseil départemental.

Titulaires		Suppléants		Présent	Excuse	Suppléant	Procuration	Sens du vote
BARSACQ	Franck	DUPUY	Alain	X				POUR
BEYRIES	Philippe	CHABREUIL	Jacques	X				POUR
BOISON	Maurice	PEROTTO	Aline	X				POUR
BROSSARD	Frédérique	LABEYRIE	Nicolas	X				POUR
CAILLAVET	Isabelle	BOURGUIGNON	Jean-Claude				X	POUR
CAMAZZOLA	Robert	ANDRIEU	Philippe	X				POUR

DESJARDINS	Lionel	HEBERT	Benoît			X		POUR
DUBOS	Patrick	BIEMOURET	Gisèle					
DUCLAVE	Jean	DUCERE	Jean	X				POUR
DUPRONT	Didier	TUMÉLÉRO	Hélène					
ESPERON	Patricia	FERNANDEZ	Xavier	X				POUR
GOUANELLE	Vincent	SPOERRY	Quitterie	X				POUR
GABAS	Michel	LABARRERE	Nicole	X				POUR
HAMEL	Bernard	SEMPE	Bernard	X				POUR
LABORDE	Martine	DHAINAUT	Annie					
MAURAS	Marie-Claude	CLAVÉ	Gabrielle	X				POUR
MELIET	Nicolas	MESTE	Michel					
NETO	Barbara	CHAULET	Anthony	X				POUR
THIEUX LOUIT	Véronique	BROSSARD	Sandrine					
TINTANÉ	Isabelle	ROLANDO	Carole			X		POUR
TOUHE-RUMEAU	Christian	RODRIGUEZ	Jean					

Délibération n°3 : Approbation du soutien à la candidature de Monsieur Géraud Laval, à l'appel à projets CASDAR, pour son projet d'innovation en pisciculture et structuration d'une filière d'élevage de crevettes d'eau douce.

Monsieur Le Président rappelle l'engagement du PETR en faveur de la transition écologique et, plus particulièrement, en faveur de l'alimentation durable.

Par son Projet Alimentaire Territorial labellisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le PETR soutient et accompagne des projets sur l'« alimentation Durable » sur son territoire.

La thématique de l'eau, par ses problématiques tant qualitatives que quantitatives, représente un enjeu particulièrement important pour notre territoire. C'est pourquoi le PETR s'est engagé sur plusieurs projets de recherche visant à expérimenter des innovations pour optimiser la ressource en eau : Living lab « water Occitanie » sur le ré-usage de l'eau (région Occitanie/ LEREPS), étude de réutilisation des eaux de consommation de la commune de Nogaro 5commune de Nogaro / CA 32 / CA 40) et étude sur la pisciculture dans les étangs et retenues du Pays d'Armagnac (PETR Armagnac / LEREPS / Université Toulouse 3)

Monsieur Géraud LAVAL, ingénieur agronome et docteur vétérinaire, développe depuis plusieurs années avec succès, une expérimentation de pisciculture extensive durable de gambas d'eau douce dans le Gers. Fort de cette première réussite, il porte le projet de développement d'une filière extensive d'aquaculture innovante et durable. Pour développer ce projet, il a créé l'AICED (association Interprofessionnelle de la Crevette d'Eau Douce) et identifié le Pays d'Armagnac comme un territoire à fort potentiel. Dans le cadre de son projet, Monsieur LAVAL candidate à un important appel à projets « CASDAR-Co-innovation » pour financer la recherche et le développement de la filière en menant des recherches techniques, économiques et des expérimentations d'implantations d'exploitations.

Ce projet dont le cœur de développement est envisagé sur notre territoire, nous apparaît comme une initiative particulièrement intéressante et potentiellement bénéfique au regard de la politique alimentaire durable menée par le PETR, au travers de son PAT.

C'est pourquoi il nous semble important de soutenir ce porteur de projet en lui apportant un courrier officiel de soutien pour renforcer sa candidature à l'appel à projets « CASDAR-Co-innovation ».

Monsieur LAVAL,

Le PETR du Pays d'Armagnac que je préside déploie un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre de son Contrat de Transition Ecologique, une démarche coconstruite avec des acteurs institutionnels et des opérateurs privés dynamiques tels que vous.

Le PAT labellisé du Pays d'Armagnac œuvre à promouvoir l'alimentation durable et tente de favoriser les transitions nécessaires à l'émergence de nouveaux modèles sur son territoire. Nous apportons une importance particulière à la recherche et à l'innovation qui doivent être le moteur de la transition.

Votre projet innovant d'aquaculture de crevettes d'eau douce, a attiré notre attention par sa qualité intrinsèque et par le fait qu'il recoupe largement le projet de recherche sur l'aquaculture dans les étangs et retenues du Pays d'Armagnac, que nous lançons actuellement avec le LEREPS / UT3 Paul Sabatier/ IUT A P. Sabatier. Avec plusieurs centaines d'étangs et retenues de toutes tailles, le territoire de l'Armagnac représente un fort potentiel de redéploiement d'une aquaculture nourricière et c'est précisément l'objet de nos recherches actuelles, en lien avec notre PAT.

C'est pourquoi le PETR du Pays d'Armagnac salue votre initiative et soutient sans réserve votre candidature à l'appel à projets « **Co-Innovation** » **CASDAR 2022**. J'espère sincèrement que votre candidature connaîtra une issue favorable et que nous aurons l'occasion de pouvoir collaborer sur ce projet.

Je vous souhaite donc toute la réussite dans vos démarches et vous prie d'agréer Monsieur LAVAL, à l'expression de ma sincère considération.

Ouï l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- APPROUVE le soutien officiel du Pays d'Armagnac à la candidature de Monsieur Géraud LAVAL à l'appel à projets « CASDAR-Co-innovation » pour son projet de création d'une filière aquaculture durable.**
- AUTORISE le Président à signer et adresser un courrier officiel de soutien à Monsieur LAVAL.**

Titulaires		Suppléants		Présent	EXCUSE	SUPPLÉANT	PROCURATION	Sens du vote
BARSACQ	Franck	DUPUY	Alain	X				POUR
BEYRIES	Philippe	CHABREUIL	Jacques	X				POUR
BOISON	Maurice	PEROTTO	Aline	X				POUR
BROSSARD	Frédérique	LABEYRIE	Nicolas	X				POUR
CAILLAVET	Isabelle	BOURGUIGNON	Jean-Claude				X	POUR
CAMAZZOLA	Robert	ANDRIEU	Philippe	X				POUR
DESJARDINS	Lionel	HEBERT	Benoît			X		POUR
DUBOS	Patrick	BIEMOURET	Gisèle					
DUCLAVE	Jean	DUCERE	Jean	X				POUR
DUPRONT	Didier	TUMÉLÉRO	Hélène					
ESPERON	Patricia	FERNANDEZ	Xavier	X				POUR
GOUANELLE	Vincent	SPOERRY	Quitterie	X				POUR
GABAS	Michel	LABARRERE	Nicole	X				POUR
HAMEL	Bernard	SEMPE	Bernard	X				POUR
LABORDE	Martine	DHAINAUT	Annie					
MAURAS	Marie-Claude	CLAVÉ	Gabrielle	X				POUR

MELIET	Nicolas	MESTE	Michel					
NETO	Barbara	CHAULET	Anthony	X				POUR
THIEUX LOUIT	Véronique	BROSSARD	Sandrine					
TINTANÉ	Isabelle	ROLANDO	Carole			X		POUR
TOUHE-RUMEAU	Christian	RODRIGUEZ	Jean					

Délibération n°4 Approbation du renouvellement de l'adhésion au réseau 1+ Bio pour 2023

Monsieur Le Président rappelle que le portage d'une politique et d'actions sur l'alimentation dans notre territoire s'inscrit dans le cadre général national. Ainsi, de nombreux territoires mènent leurs projets alimentaires, parfois depuis de nombreuses années. Il existe donc des réseaux de territoires engagés, partageant expériences et ressources.

L'adhésion à ce type de réseaux est nécessaire afin de maintenir une veille réglementaire et d'actualité sur les questions liées à l'alimentation, ainsi que pour aller puiser des idées et expériences réussies dans d'autres territoires et collectivités.

Le réseau 1+ Bio figure parmi les plus développés et structurés. Il offre à ses adhérents un partage de ressources par un outil collaboratif sur son site internet et propose plusieurs rencontres et partages d'expériences, chaque année.

Par sa force de communication au niveau national, le réseau 1+Bio offre une vitrine nationale à ses adhérents, leur permettant de mettre en lumière et de diffuser leurs réussites et leurs actions. Ainsi, le PETR du Pays d'Armagnac, avec son PAT, apparaît au travers de ce réseau national comme un territoire leader en matière de politique et d'actions sur l'alimentation durable.

Certaines collectivités de notre territoire, déjà adhérentes comme Lagraulet-du-Gers ou encore Nogaro peuvent témoigner de l'efficacité de ce réseau.

Le coût annuel d'adhésion pour cette année 2023 se monte à 558,80 Euros.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- APPROUVE l'adhésion du PETR au réseau 1+Bio pour l'année 2023

Titulaires		Suppléants		Présent	Excuse	Suppléant	Procuration	Sens du vote
BARSACQ	Franck	DUPUY	Alain	X				POUR
BEYRIES	Philippe	CHABREUIL	Jacques	X				POUR
BOISON	Maurice	PEROTTO	Aline	X				POUR
BROSSARD	Frédérique	LABEYRIE	Nicolas	X				POUR
CAILLAVET	Isabelle	BOURGUIGNON	Jean-Claude				X	POUR
CAMAZZOLA	Robert	ANDRIEU	Philippe	X				POUR
DESJARDINS	Lionel	HEBERT	Benoît			X		POUR
DUBOS	Patrick	BIEMOURET	Gisèle					
DUCLAVE	Jean	DUCERE	Jean	X				POUR

DUPRONT	Didier	TUMÉLÉRO	Hélène					
ESPERON	Patricia	FERNANDEZ	Xavier	X				POUR
GOUANELLE	Vincent	SPOERRY	Quitterie	X				POUR
GABAS	Michel	LABARRERE	Nicole	X				POUR
HAMEL	Bernard	SEMPE	Bernard	X				POUR
LABORDE	Martine	DHAINAUT	Annie					
MAURAS	Marie- Claude	CLAVÉ	Gabrielle	X				POUR
MELIET	Nicolas	MESTE	Michel					
NETO	Barbara	CHAULET	Anthony	X				POUR
THIEUX LOUIT	Véronique	BROSSARD	Sandrine					
TINTANÉ	Isabelle	ROLANDO	Carole			X		POUR
TOUHE- RUMEAU	Christian	RODRIGUEZ	Jean					

Délibération n°5 : Approbation du programme d'animation et du plan de financement prévisionnel de l'animation du site Natura 2000 du Midou et du Ludon – Année 2023

Le Président rappelle que le PETR bénéficie de subventions pour le financement de l'animation du site Natura 2000 FR7200806 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » dont il est la structure porteuse.

Ce dossier est habituellement cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) de la Région Nouvelle Aquitaine auquel le site Natura 2000 est rattaché administrativement.

Cependant, le dispositif FEADER est toujours en cours de redéfinition pour la période 2023/2027. A ce jour, le guichet de financement n'est donc pas ouvert.

Difficulté supplémentaire, l'Etat a transféré aux Régions la gestion du programme Natura 2000 à compter du 1^{er} janvier 2023. Ce transfert aggrave les retards dans la finalisation du dispositif FEADER. Les structures porteuses se retrouvent sans solution de financement pour le début de l'année 2023.

Soucieuse d'assurer la continuité de l'animation sur le terrain, la Région Nouvelle Aquitaine a décidé de financer exclusivement sur ses propres crédits l'animation des sites Natura 2000 pour les 4 premiers mois de l'année 2023. A compter de mai, le dispositif FEADER devrait être opérationnel pour prendre le relais.

Aussi, le PETR est amené à déposer 2 dossiers de financement :

- Un premier dossier couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2023, financé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine au taux de 80% des dépenses éligibles ;
- Un second dossier couvrant la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2023 co-financé selon les nouveaux critères du FEADER.

En concertation étroite avec les opérateurs techniques du site Natura 2000 du Midou et du Ludon, le PETR a évalué les dépenses prévisionnelles **pour la première période**. Elles s'établissent comme suit :

Postes de dépenses	Montant en € TTC	%
Prestations de services Opérateurs techniques <i>Dont ADASEA du Gers</i> <i>Dont Landes Nature</i>	21 000,00 € 15 000,00 € 6 000,00 €	
Suivi/Coordination PETR Temps de travail, déplacement, frais de gestion	2 280,85 €	
COUT TOTAL TTC	23 280,85 €	

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Cofinanceurs	Montant en €	%
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	18 624,68 €	80%
Autofinancement PETR	4 656,17 €	20 %
Coût total	23 280,85 €	100 %

Dans le but de donner une vision complète de l'année 2023, le Président indique le montant prévisionnel des dépenses cumulées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 tels qu'ils sont évalués ce jour.

Postes de dépenses	Montant en € TTC	%
Prestations de services Opérateurs techniques <i>Dont ADASEA du Gers</i> <i>Dont Landes Nature</i>	61 000,00 € 45 000,00 € 16 000,00 €	
Suivi/Coordination PETR Temps de travail, déplacement, frais de gestion	7 000,00 €	
COÛT TOTAL TTC	68 000,00 €	

Le plan de financement de la deuxième période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2023, sera établi par le PETR dès que le dispositif FEADER sera adopté par la Région Nouvelle Aquitaine.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** l'opération « animation du site Natura 2000 du réseau hydrographique du Midou et du Ludon / année 2023 » ;
- **APPROUVE** le montant des dépenses prévisionnelles ainsi que le plan de financement de l'opération pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter des subventions pour cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette demande ;

- DIT QU'une seconde demande d'aide sera déposée auprès de l'autorité de gestion dès que le dispositif FEADER sera opérationnel afin d'assurer le financement de la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2023.

Titulaires		Suppléants		Présent	Excuse	Suppléant	Procuration	Sens du vote
BARSACQ	Franck	DUPUY	Alain	X				POUR
BEYRIES	Philippe	CHABREUIL	Jacques	X				POUR
BOISON	Maurice	PEROTTO	Aline	X				POUR
BROSSARD	Frédérique	LABEYRIE	Nicolas	X				POUR
CAILLAVET	Isabelle	BOURGUIGNON	Jean-Claude				X	POUR
CAMAZZOLA	Robert	ANDRIEU	Philippe	X				POUR
DESJARDINS	Lionel	HEBERT	Benoît			X		POUR
DUBOS	Patrick	BIEMOURET	Gisèle					
DUCLAVE	Jean	DUCERE	Jean	X				POUR
DUPRONT	Didier	TUMÉLÉRO	Hélène					
ESPERON	Patricia	FERNANDEZ	Xavier	X				POUR
GOUANELLE	Vincent	SPOERRY	Quitterie	X				POUR
GABAS	Michel	LABARRERE	Nicole	X				POUR

HAMEL	Bernard	SEMPE	Bernard	X					POUR
LABORDE	Martine	DHAINAUT	Annie						
MAURAS	Marie-Claude	CLAVÉ	Gabrielle	X					POUR
MELIET	Nicolas	MESTE	Michel						
NETO	Barbara	CHAULET	Anthony	X					POUR
THIEUX LOUIT	Véronique	BROSSARD	Sandrine						
TINTANÉ	Isabelle	ROLANDO	Carole			X			POUR
TOUHE-RUMEAU	Christian	RODRIGUEZ	Jean						

QUESTIONS DIVERSES

.....

Monsieur le Président de séance remercie l'assemblée de sa participation. Sans autre question, il lève la séance à 19h05.

Délais et voies de recours

Les présentes délibérations peuvent, si elles sont contestées dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou de leur affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de PAU par voie postale ou par la voie de la plateforme Télérecours : www.telerecours.fr.

SIGNATURES

.....

Le Président,

Michel GABAS

La secrétaire de séance,

Sandrine BROSSARD